

Fiche technique

SIMPLEX® COLORANT

Colorant blanc à mélanger avec Simplex pour le marquage des rumex traités dans les prairies et pâturages, les terrains non cultivés et les surfaces de promotion de la biodiversité

Matière active: Kaolin

Formulation: Poudre soluble dans l'eau (SP)

EMPLOI:

Dosage: 5 g pour 1 l de bouillie

1 doseur contient env. 20 g de **COLORANT SIMPLEX**. Après avoir dilué Simplex, ajouter **COLORANT SIMPLEX** à la bouillie. Avant l'application, patienter jusqu'à ce que le colorant soit totalement dissout en remuant constamment.

Lutte contre les rumex avec pulvérisateur à dos (Simplex 0,5 %):

Ajouter 5 g de **COLORANT SIMPLEX** pour 1 l de bouillie :

- Pour 10 litres de bouillie: ajouter 2 doseurs bombés de **COLORANT SIMPLEX**.
- Pour 20 litres de bouillie: ajouter 4-5 doseurs de **COLORANT SIMPLEX**.

Lutte contre les rumex avec pulvérisateur à main (Simplex 2,5 %):

Ajouter 5 g de **COLORANT SIMPLEX** pour 1 l de bouillie:

- Pour 1 litre de bouillie: ajouter ¼ du doseur de **COLORANT SIMPLEX**.
- Pour 4 litres de bouillie: ajouter 1 doseur rempli de **COLORANT SIMPLEX**.

MODE D'ACTION:

COLORANT SIMPLEX contient du kaolin. Le kaolin est un minéral blanc très fin, non ferreux, qui est principalement constitué de kaolinite, un produit de dégradation des feldspaths. Les autres composants sont des minéraux argileux ainsi que différentes particules de décomposition des feldspaths. Les kaolins, aussi appelés argiles blanches, se caractérisent par des particules très fines et une solubilité dans l'eau remarquable. Cela forme une couche blanche sur la surface foliaire des rumex traités avec Simplex.

EMBALLAGES: Boîtes de 0,9 kg
Cartons de 10 x 0,9 kg

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indication de danger:

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon l'ordonnance Nr. 1272/2008 (CLP/GHS) de l'UE.

Mention de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Mention de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Dow AgroSciences